

fer n'ont pas développé le pays. Comment ! supposons que nous ayions construit un chemin de fer à travers quelque partie du Nouveau-Brunswick, dont l'accès était difficile, et à travers des terres comme celles que nous avons sur les rives de la rivière Saint-Jean—et c'est là précisément l'espèce de sol que nous avons dans le Nord-Ouest—j'aimerais à savoir si ce chemin de fer ne serait pas un moyen efficace de développer et d'établir le pays. Eh ! bien, monsieur l'Orateur, puisqu'il en est ainsi, je crois qu'il y a tout lieu d'espérer et d'être confiant au sujet du brillant avenir de cette région.

Comme je l'ai dit dans mon discours sur le budget, nos embarras financiers ne dureront qu'un an ou deux. Après cela, notre voie sera éclaircie, et comme le gouvernement aura le contrôle de l'entreprise, il pourra toujours restreindre les dépenses s'il voit quelque difficulté ; mais je suis persuadé qu'il verra que \$5,000,000 par année pour ce chemin et pour les 900 milles à l'ouest de Winnipeg ne sont pas une dépense extravagante.

Cette question est grave et sérieuse, sans doute, mais je sens que la possession de ce magnifique territoire, avec les facilités et les attraits qu'il offre aux émigrants du vieux continent pour leur établissement, nous met dans une position bien différente de celle que nous occupions avant d'acquiescer cette région. Il en est de même pour le côté financier de la question.

J'en viens, maintenant, à considérer le tarif et ses effets pendant les derniers douze mois. J'ai dit, en faisant mon premier discours sur le budget, que l'effet le plus grave qu'on avait prédit comme devant résulter de la politique inaugurée par le gouvernement était que cette politique serait fatale à certaines provinces.

Eh ! bien, monsieur l'Orateur, j'ai voulu montrer brièvement que la province pour laquelle cette prédiction était plus particulièrement faite ne souffrirait pas beaucoup, selon moi, de la mise en force de ce tarif ; il s'agit du Nouveau-Brunswick.

L'un des honorables membres de cette Chambre a fait un discours remarquable sur ce sujet l'année dernière, et il en a fait un autre cette année ; mais comme ses avancés ne sont pas trouvés conformes aux faits, l'effet de ce discours ne sera pas aussi grand qu'au moment où il le prononça, et où ses amis l'entouraient pour

le féliciter à ce sujet. Cet honorable membre (M. Ross,) pour montrer plus particulièrement que le tarif actuel avait été fatal à la province d'Ontario et à celle du Nouveau-Brunswick, a dit que par suite de ce tarif les droits prélevés dans Ontario avaient augmenté de \$1.16 par tête, tandis qu'ils avaient augmenté de 27 centins seulement à Québec ; qu'ils avaient diminué de 9 centins à la Nouvelle-Ecosse et augmenté de \$1.40 au Nouveau-Brunswick.

Maintenant, bien que les rapports de la dernière année n'embrassent qu'une période de quatre mois sous l'opération du tarif, si tels avaient été les résultats de ce tarif, l'honorable membre aurait fait une révélation au sujet de la différence de ses effets dans les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Mais lorsque j'aurai dit à la Chambre que la différence par tête, pour la population, a été de 16 centins, pour la dernière année, dans Ontario, au lieu de \$1.16....

M. ROSS (Middlesex-Ouest) : Pour la dernière année ? Mais ce que j'ai avancé était correct.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Vos chiffres relativement à la dernière année ne sont pas corrects. J'ai les rapports de la dernière année, qui montrent que l'augmentation, dans Ontario, n'a été que de 16 centins par tête, au lieu de \$1.16. Elle a été de 27 centins dans la province de Québec ; et au lieu d'être de \$1.40 au Nouveau-Brunswick, c'est une diminution de \$1.40 que l'on constate pour cette province.

M. MACKENZIE ; Comment l'honorable monsieur classe-t-il les entrées faites à Montréal ?

SIR SAMUEL L. TILLEY : Je prend simplement ses données relativement à l'augmentation des droits par tête de la population.

MACKENZIE : Si l'honorable monsieur donne des chiffres de son choix, je voudrais savoir comment il est parvenu à les former.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Ils proviennent des rapports du commerce. Si vous voulez les consulter, je vous montrerai les chiffres ; ils parlent pour eux-mêmes.

M. ROSS : J'ai référé à la proportion indiquée par le pourcentage.

SIR SAMUEL L. TILLEY : Si vous consultez les rapports du commerce de la